

Le projet est situé à la limite entre la zone d'influence de Saint-Quentin et celle de Laon.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 12 : carte de l'occupation anthropique.

(Source : IGN - CORINE LAND COVER)

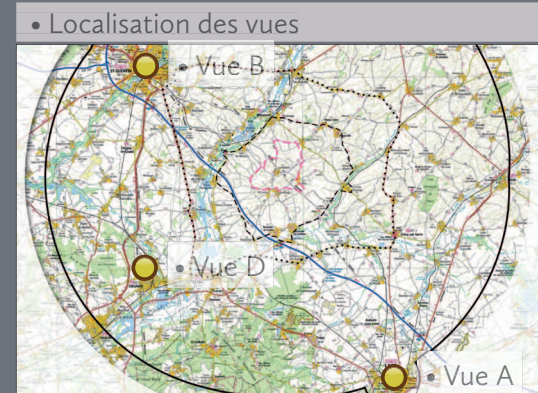
■ Ci-contre à droite :

- Figure 13 : carte des aires urbaines.

(Source : INSEE)

- Vue A : ville haute de Laon vue depuis la tour de la cathédrale.
- Vue B : hôtel de ville de Saint-Quentin de style gothique flamboyant.
- Vue C : familistère Godin de Guise, vue aérienne globale.
- Vue D : vue aérienne ancienne de la cité-jardin cheminote de Tergnier édifée dans les années 30 par Raoul Dautry.

(Photos : A et B Matutina, C Vincent Tournaire, DR)



2.4 - Occupation anthropique

Le territoire est principalement rural avec un habitat regroupé le long des cours d'eau et des axes routiers. C'est une forme d'habitat que l'on retrouve souvent dans les plaines agricoles. Le but étant d'urbaniser le moins possible pour préserver les terres agricoles.

Laon (vue A) et Saint-Quentin (vue B) sont les deux villes principales du périmètre d'étude, considérées par l'INSEE comme des pôles urbains majeurs à l'échelle du pays (fig. 13). Les zones d'influence urbaine de ces deux grandes villes s'étendent sur une grande partie du périmètre d'étude éloigné. Le site du projet se trouve au point de rencontre entre ces deux zones mais reste plutôt sous influence de Saint-Quentin.

Au sud-ouest du périmètre d'étude éloigné, Tergnier (vue C) forme un pôle urbain moyen assez important avec ses 13 742 habitants (INSEE 2014). Elle forme un ensemble de communes regroupées le long de la vallée de l'Oise. La dynamique économique est assez forte sur ce pôle, comme on l'a vu précédemment sur la carte de la typologie des campagnes françaises (fig. 11). Guise (vue D) forme, au nord-est du périmètre d'étude, un petit pôle urbain. Avec seulement 5 014 habitants (INSEE 2014), son influence urbaine est bien plus restreinte.

Dans le périmètre proche du projet éolien, la majorité des communes sont sous l'influence urbaine de Saint-Quentin, le reste étant soit sous double influence de Saint-Quentin et Laon, soit sous l'influence de Laon. Ribemont est la commune la plus peuplée du périmètre d'étude proche. Statistiquement, ce n'est plus une ville car elle est passée de 2 003 à 1 968 habitants entre 2009 et 2014 (INSEE 2014). Cependant, cela reste le plus grand village de ce périmètre.

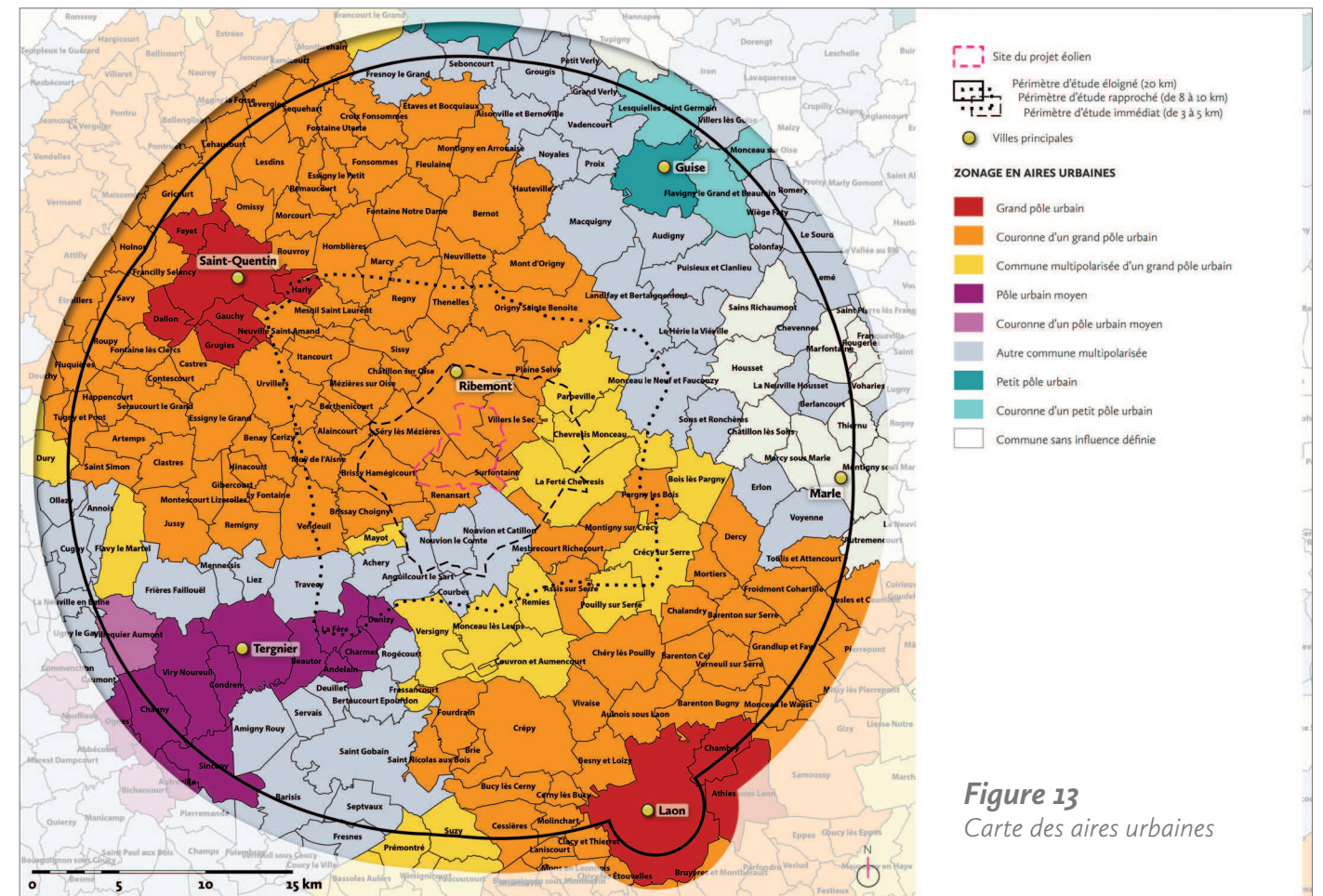
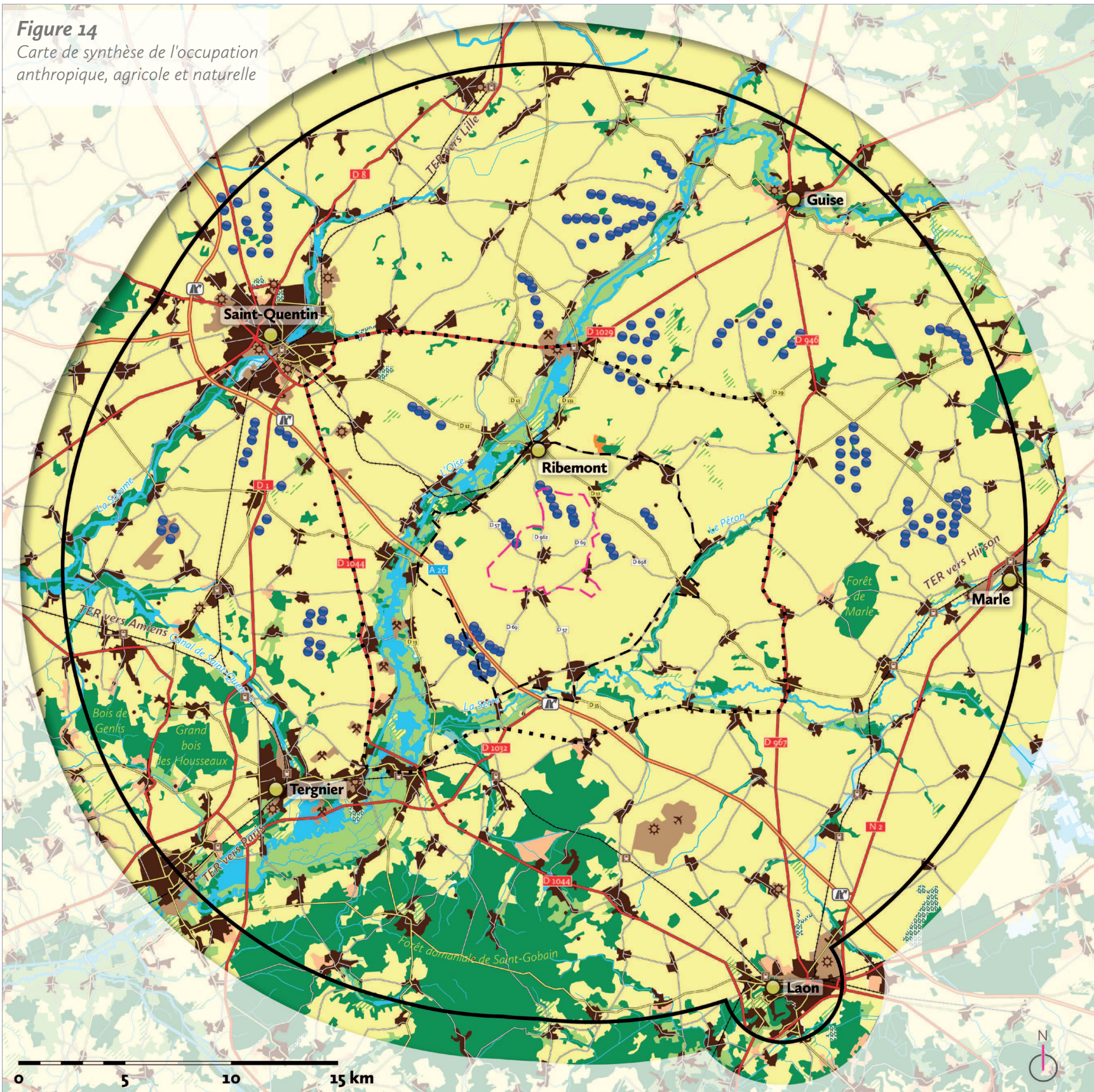


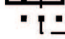













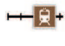












Figure 13
Carte des aires urbaines





-  Site du projet éolien
 -  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
 -  Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
 -  Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)
 -  Villes principales
- OCCUPATION ANTHROPIQUE**
-  Espaces urbanisés
 -  Zones d'activité :
 -  Zones industrielles et commerciales
 -  Carrières d'extraction de matériaux
 -  Aéroports
 -  Espaces sportifs ou récréatifs
 -  Autoroute et accès autoroutier
 -  Axe routier principal
 -  Axe routier secondaire
 -  Axe de desserte locale
 -  Autre axe routier
 -  Voie de chemin de fer et gare SNCF
 -  Éolienne construite
- OCCUPATION AGRICOLE**
-  Terres arables
 -  Prairies
 -  Systèmes culturaux et parcellaires complexes
 -  Terres de culture et espaces naturels
 -  Vergers et petits fruits
 -  Boisements
- HYDROGRAPHIE**
-  Réseau hydrographique
 -  Étangs et mares
 -  Marais

Le territoire est fortement urbanisé à l'ouest de la ligne entre Saint-Quentin et Laon. Le reste du territoire reste très rural.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 14 : carte de synthèse de l'occupation anthropique, agricole et naturelle.

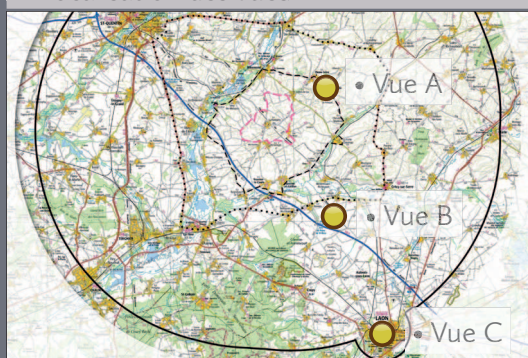
(Source : IGN - CORINE LAND COVER)

■ Ci-contre à droite :

- Vue A : Pleine-Selve, village de plateau situé en périphérie du site du projet éolien (vue aérienne)
- Vue B : plaine du Laonnois dévolue aux grandes cultures et au relief ondulé.
- Vue C : zone commerciale de la ville basse de Laon.

(Toutes les photos : Matutina)

• Localisation des vues



2.5 - Synthèse de l'analyse physique et structurale

Les caractéristiques du périmètre d'étude éloigné correspondent à un milieu physique et une occupation du sol pluriels.

La partie nord-est, au-delà des vallées de l'Oise et de la Serre, correspond à un plateau marqué par le relief. Les vallées sont étroites et faiblement encaissées. Elles marquent tout de même le paysage. L'urbanisation se fait principalement le long de ces vallées. Sur le plateau, les villages sont implantés le long des grands axes de circulation et sont très regroupés (vue A). Il n'existe pas ou peu d'habitat isolé, c'est une caractéristique des grands plateaux agricoles. C'est une façon d'urbaniser qui permet de préserver les terres agricoles, malgré une périurbanisation de plus en plus développée, sous la double influence urbaine de Saint-Quentin et Laon.

Au sud de ce secteur, au-delà de la vallée de la Serre, l'occupation anthropique est similaire. La différence est liée au plateau qui est ici beaucoup moins marqué par le relief. Ce secteur, appelée plaine du Laonnois (vue B), est dominé par Laon. Sa silhouette urbaine est visible à une vingtaine de kilomètres aux alentours et son influence urbaine est très forte.

Au sud du périmètre d'étude, à l'ouest de Laon, se trouve le massif de Saint-Gobain. Cette vaste formation de roches calcaires offre un paysage très marqué par le relief. Le secteur est entièrement boisé. L'influence urbaine des deux pôles urbains majeurs (Laon et Saint-Quentin) y est plus faible.

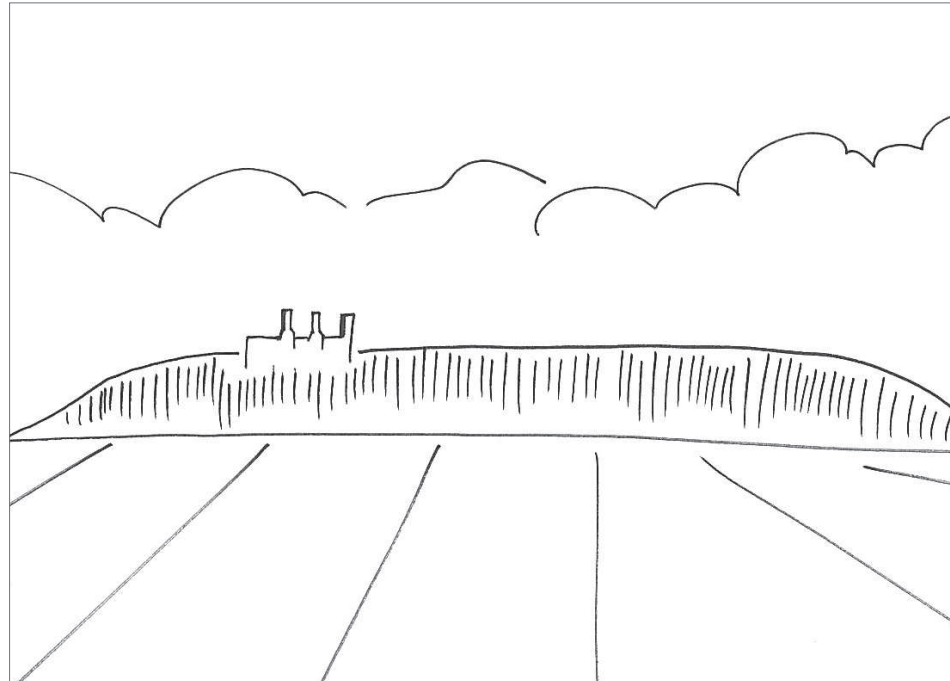
Au sud-ouest du périmètre d'étude, se trouve le pôle urbain moyen de Tergnier. Il s'est développé le long de la vallée de l'Oise, sur un plateau très peu marqué par le relief et entièrement dévolu aux grandes cultures céréalières. Tergnier forme un arc d'urbanisation très développé avec Saint-Quentin et Laon (vue C).

Saint-Quentin, pôle urbain majeur, est la plus grande ville du périmètre d'étude. Implantée en plein cœur de la vallée de la Somme, son influence est très forte. La majorité des grands axes routiers du territoire d'étude convergent vers Saint-Quentin et une grande partie des communes sont sous son influence.

Le site du projet est donc dans un secteur très rural, au milieu d'un losange formé par les grandes villes de Saint-Quentin, Laon, Tergnier et Guise. L'habitat y est très regroupé et principalement établi dans les vallées de l'Oise et de la Serre.



CARNET DE CROQUIS



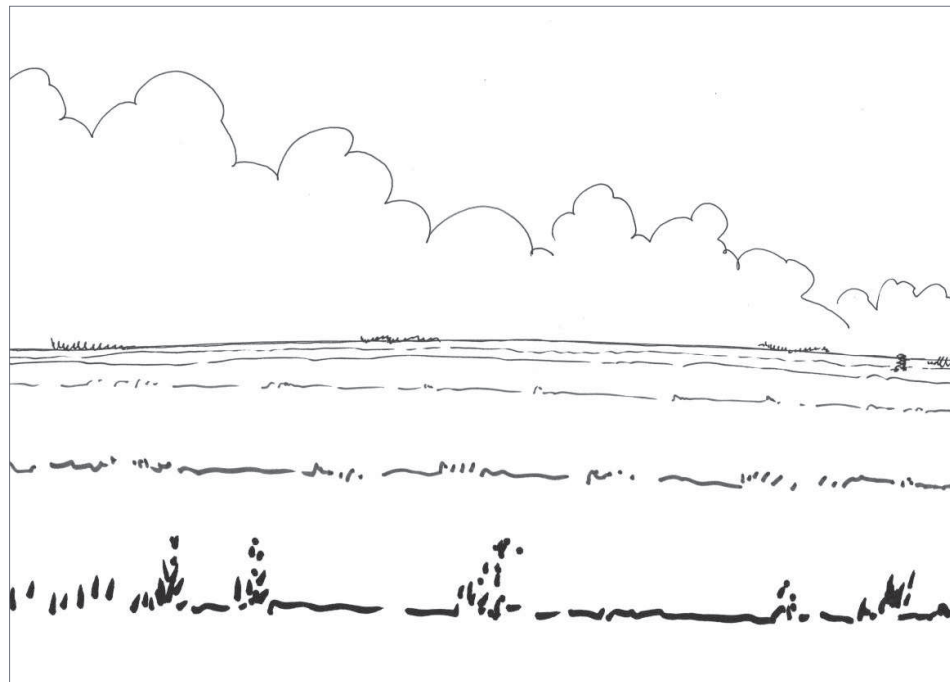
1 - La butte de Laon et sa cathédrale



2 - La vallée



3 - Les usoirs



4 - L'horizon de la plaine



5 - Les villages-îlots



6 - Les grands parcs éoliens du plateau

Six croquis représentant les principales ambiances et les motifs paysagers rencontrés dans les différents paysages du territoire d'étude.

■ Ci-contre à gauche :

- 1 - La butte de Laon et sa cathédrale.
- 2 - Le village de vallée.
- 3 - Les usoirs.
- 4 - La plaine agricole du laonnois.
- 5 - Les villages de plateau
- 6 - Les grands parcs éoliens du plateau.

(Croquis : Matutina)

3 - ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

3.1 - Approche sensible

Quelques rappels théoriques

Le but de l'analyse paysagère est de définir les unités paysagères du territoire et leurs caractéristiques. Cette description se fait en croisant l'approche objective (analyse physique et structurale précédente) et l'approche subjective (ambiances, ressentis, composition visuelle...). En effet, c'est la particularité du paysage que d'être un objet à la fois objectif et subjectif, c'est-à-dire un objet où nature et culture se mêlent.

Les unités paysagères possèdent donc des caractères et des sensibilités propres. La mise en évidence de ces dernières permettra d'évaluer la sensibilité du paysage au projet proposé. Selon le LADYSS-CNRS : *"une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères"*. Ce à quoi le paysagiste Alain Mazas, vient ajouter : *"la structure paysagère correspond à des systèmes formés par des éléments de paysage, et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux ainsi qu'à leurs perceptions par les populations"*¹. Aussi, une unité paysagère est vue comme un ensemble de structures paysagères, identifiable comme un tout, mais aussi dépendante des perceptions sociales et culturelles. Les structures servent de support aux *"motifs"* (Alain Mazas ibid.), définissant des éléments qui font sens socialement : le village regroupé autour de son clocher, l'arbre solitaire en plein champ, la route bordée d'arbres... La perception des motifs, ou du moins d'éléments structuraux remarquables, permet de révéler les structures paysagères et les unités qu'elles composent.

Enfin, certains paysagistes donnent une définition purement sensible de l'unité paysagère comme un espace où s'établit une unité d'ambiances, de ressentis et de perceptions.

¹ Pour les deux citations : communication personnelle par Alain Mazas du contenu d'une de ses conférences sur le paysage tenue en 2012

Éléments et motifs

En allant davantage à l'essentiel, le croquis permet de décrire visuellement les motifs et éléments structuraux et d'en établir une typologie. Ce choix n'est pas exhaustif mais se veut représentatif.

1 - La butte de Laon et sa cathédrale : la butte-témoin, où s'est implantée la ville de Laon, culmine à 180 m d'altitude. Quand à la cathédrale, sa hauteur totale est d'environ 55 m. Cet ensemble butte-cathédrale domine tout le plateau du laonnois avec ses 235 m de haut, contre 80 m d'altitude en moyenne pour le plateau. La silhouette de la butte forme une vigie qui domine tout le plateau environnant, perceptible jusqu'à 15 à 20 km par temps clair.

2 - La vallée : ces villages se caractérisent par leur implantation longitudinale suivant l'axe naturel de la vallée. Installés au-dessus du niveau des plus fortes crues, ils se détachent sur pied de versant, dans des ambiances fraîches et fortement végétalisées. Toutefois, les vallées restent plutôt larges, en particulier celle de l'Oise, l'espace environnant reste ample et le regard est conduit comme dans un ample couloir de visibilité.

3 - Les usoirs : l'usoir est un espace situé entre la chaussée et le front bâti dans les villages-rues. A l'origine, il servait à l'entreposage du fumier et du bois de chauffage. Avec les transformations de l'après-guerre, il est devenu un peu vide, parfois engazonné ou servant de stationnement automobile. Cette perte de l'usage initial engendre désormais la sensation de rues au gabarit surdimensionné. La présence de ces usoirs confère également au territoire une tonalité de la France du nord-est. En effet, les usoirs sont très présents en Lorraine, en Champagne orientale ou encore dans certaines parties des Ardennes, voire en Franche-Comté.

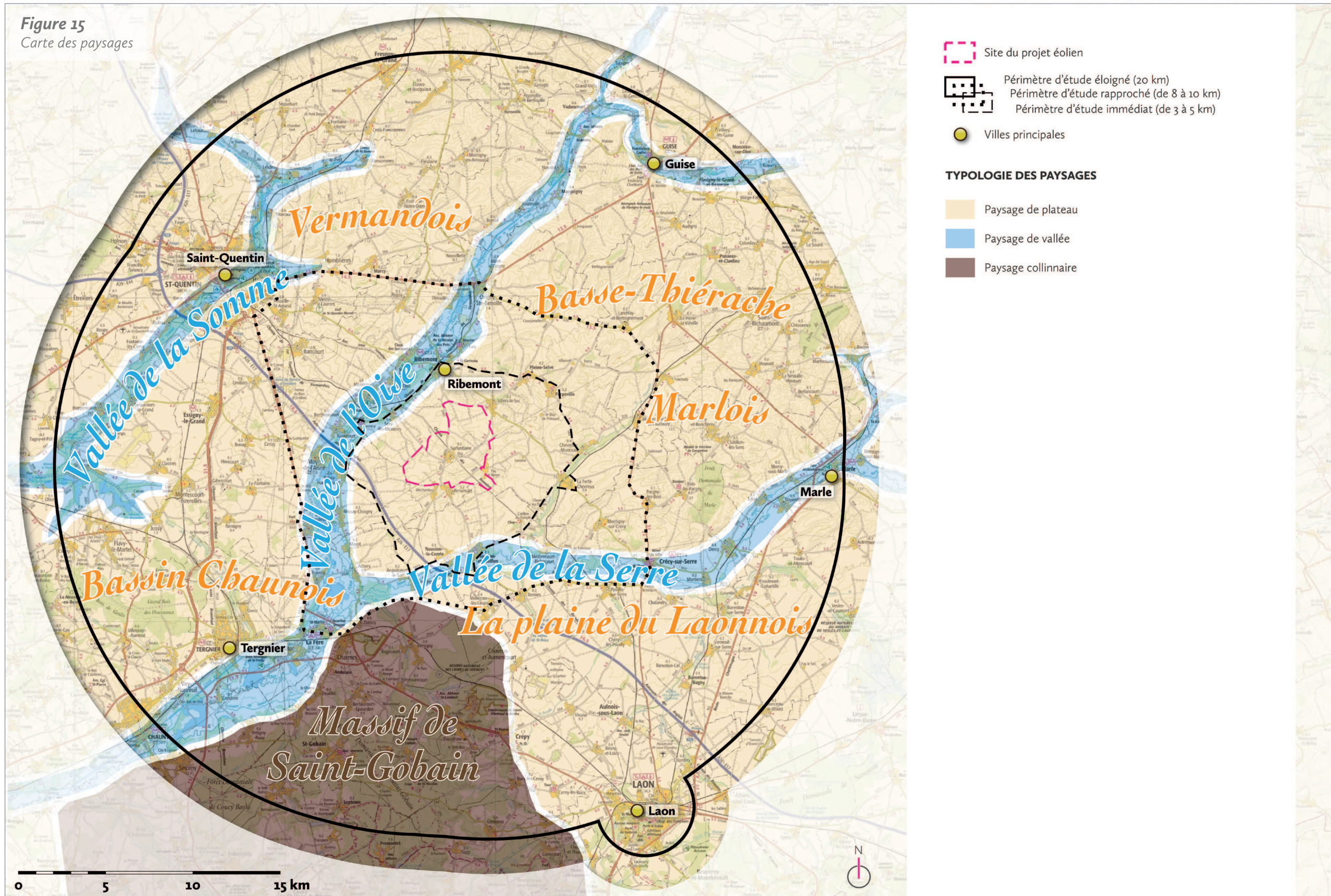
4 - L'horizon de la plaine : le grand plateau à vocation agricole du Laonnois est un vaste paysage très peu marqué par le relief et dépourvu de grands boisements. L'occupation du sol est



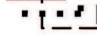


essentiellement à vocation agricole, principalement par des grandes cultures en openfield. L'horizon profond de la plaine s'ouvre, et renvoie à la définition essentialiste du paysage de Michel Corajoud : *"Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent"*.

5 - Les villages-îlots : implantés dans les paysages tabulaire et ouverts, ils ont pour la plupart une structure en village-rue, présentant souvent un front bâti continu. À l'arrière des maisons succèdent des parcelles en longueur, de profondeur variable, nommées "courtils". Ces parcelles accueillent des jardins ou des espaces semi-agricoles (vergers, pâtures...). Depuis la rue, face à l'imperméabilité visuelle des façades, il n'est pas possible de deviner ces parcelles. En revanche, perçus depuis l'extérieur du village, ces courtils forment une auréole végétale, dissimulant le bâti, prenant ainsi un caractère d'îlot, voire d'oasis, au milieu de l'openfield de cultures intensives. Cependant, ces auréoles végétales ont tendance à régresser. Ce type de motif villageois se retrouve fréquemment sur le plateau du laonnois.

6 - Les grands parcs éoliens du plateau : un nouveau motif du paysage ? Dans le périmètre d'étude éloigné, le nombre de parcs éoliens est relativement faible. Cependant, malgré leur répartition dispersée, ces parcs sont de dimensions importantes et regroupent un nombre significatif d'éoliennes. Ces ensembles marquent le paysage et le transforment.

Figure 15
Carte des paysages



-  Site du projet éolien
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)
-  Villes principales

TYPLOGIE DES PAYSAGES

-  Paysage de plateau
-  Paysage de vallée
-  Paysage collinaire

Le périmètre d'étude se divise en trois typologie de paysages différentes.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 15 : carte des paysages

(Source : IGN - Atlas des paysages de l'Aisne)

3.2 - Les unités de paysage

Ce que disent les Atlas de paysages

Le périmètre d'étude est concerné par un seul Atlas de paysages : l'atlas de paysages de l'Aisne (réalisée par le CAUE de l'Aisne et l'ADREE). L'atlas de paysages de l'Aisne est découpé en une partie nord et une partie sud. Le périmètre d'étude éloigné concerne seulement l'atlas de paysages de la partie nord. Cet atlas comporte sept grandes unités paysagères.

Notre approche

Trois grands ensembles de paysages ressortent : les paysages de plaine, les paysages collinaires et les paysages de plateau.

Les paysages de plateau

Les alentours du site du projet éolien s'apparentent à un vaste plateau dévolu aux grandes cultures, appelé **plaine de grandes cultures** dans l'atlas de paysage de l'Aisne nord. Cet espace est caractérisé par la profondeur des horizons (*motif de l'horizon de la plaine*). Cette plaine peut être distinguée en deux parties. Au sud de la **vallée de la Serre**, elle est très peu marquée par le relief et prend le nom de **plaine du laonnois**. C'est une vaste plaine agricole de grandes cultures où les quelques bosquets et boisements le long des cours d'eau sont les seuls repères visuels dans ce paysage ouvert. Au nord de la **vallée de la Serre**, autour du site, le relief est plus mouvementé, offrant un paysage très légèrement vallonné. Elle prend ici le nom de **Marlois**. Les villages se caractérisent par leur caractère d'îlot, cerné d'une auréole végétale faisant tampon avec la plaine cultivée (*motif du village-îlot*). Certains peuvent également être caractérisés par la présence d'usoir au long de la rue centrale (*motif des usoirs*). Les parcs éoliens installés depuis une petite quinzaine d'années constituent-ils un nouveau motif du paysage (*motif des parcs éoliens*) ? Au nord du **Marlois**, la **Basse Thiérache** s'étend. Cet espace de transition entre la **plaine de grandes cultures** et la

Thiérache bocagère (en dehors du périmètre d'étude) est partiellement incluse dans le périmètre d'étude éloigné. Autrefois, cet espace était entre bocages et grandes cultures ouvertes. Aujourd'hui, cet espace de transition n'existe plus et les grandes cultures ont remplacé les bocages. De nombreux reliquats de boisements sont témoins de cette évolution. La limite n'est donc pas visible entre le **Marlois** et la **Basse Thiérache**, c'est pour cela que nous avons inclus cette dernière dans l'unité paysagère de la **plaine de grandes cultures**. Au-delà de la **vallée de l'Oise**, la **plaine de grande cultures** devient le **Vermandois**. À la différence de la **plaine du laonnois**, le **Vermandois** est beaucoup plus industrialisé et urbanisé. Coincé entre le **Vermandois** et le **Massif de Saint-Gobain**, le **Bassin Chaunois** prend place autour de la **vallée de l'Oise**. Ce bassin prend place autour de la cuvette chaunois formée en aval de la confluence entre l'Oise et la Serre.

Ce sont des paysages en capacité d'accueil d'un développement éolien puisque le paysage est ici très ouvert, les rapports d'échelle sont souvent favorables au paysage.

Les paysages collinaires

Au sud du périmètre d'étude, le relief est plus marqué. Un vaste espace de relief mouvementé vient perturber la monotonie de la plaine du laonnois. Ce vaste relief, entaillée par de nombreuses petites vallées humides, est largement dominé par la grande forêt domaniale de Saint-Gobain. Ici, le relief atteint plus de 200 mètres d'altitude contre 80 mètres pour le point le plus haut de la **plaine du laonnois**. Laon est d'ailleurs construite sur l'une de ces collines (*motif de la butte de Laon*). Ce secteur est appelé le **Massif de Saint-Gobain**. Il est important de signaler que dans l'atlas de paysages de l'Aisne, Laon ne fait pas partie de cette unité paysagère. Cela peut s'expliquer par le fait que la colline sur laquelle elle est construite est une colline isolée des autres, elle ne fait pas partie de la masse de collines.

Un développement éolien dans ce paysage n'est pas possible du fait de reliefs et de boisements trop importants, ce qui engendrerait des rapports d'échelle défavorables au paysage.

Les paysages de vallée

Les vallées qui entaillent la **plaine de grandes cultures** (Somme, Oise et Serre) ne sont pas considérées comme des unités paysagères à part entière par les atlas de paysage, à l'exception d'une partie de la **vallée de l'Oise**.

La **vallée de la Serre** délimite le **Marlois** de la **plaine du laonnois**. Bien que peu encaissée, elle apporte une variation sensible dans ce paysage monotone. De nombreux villages se sont développés dans le fond de cette vallée. Une partie de ces villages compte des monuments historiques.

La **vallée de l'Oise** est la plus importante du périmètre d'étude. Elle est considérée en partie comme une unité paysagère dans l'Atlas de paysages de l'Aisne. Cette vallée, peu encaissée et assez large, abrite un très grand nombre de villes et villages. Une industrie s'y est développée et de nombreux monuments historiques accompagnent ce cours d'eau. En amont, cela reste une vallée étroite et encaissée, mais au niveau de sa confluence avec la **vallée de la Serre**, l'Oise occupe une très grande place dans le paysage et est le support d'industries et de grandes villes comme Tergnier et Chauny.

La **vallée de la Somme** prend sa source au nord de Saint-Quentin. Ce n'est encore qu'une petite vallée étroite et encaissée, mais elle est très boisée et vient casser la monotonie du plateau agricole du **Vermandois**.

Ce sont des paysages très sensibles à l'éolien. On ne peut pas développer l'éolien dans le fond de ces vallées, à cause des rapports d'échelle qui seraient très défavorables. Il faut également veiller à ce que les éoliennes aient un recul important avec le rebord de la vallée afin qu'il n'y aient pas d'effets de surplomb des éoliennes sur la vallée.

LES VALLÉES ET LA BASSE THIÉRACHE



1 - Vallée de la Serre

Vallée étroite et relativement encaissée possédant une ripisylve encore assez dense. Elle constitue la limite admise entre la plaine du Laonnois et celle du Marlois.



2 - Vallée de la Somme (source : jaimelaisne)

La source de la Somme est à Fonsomme, à une dizaine de kilomètres au nord-est de Saint-Quentin. C'est donc encore un jeune fleuve étroit mais il est accompagné par le canal de Saint-Quentin. La vallée est peu encaissée et assez étroite.



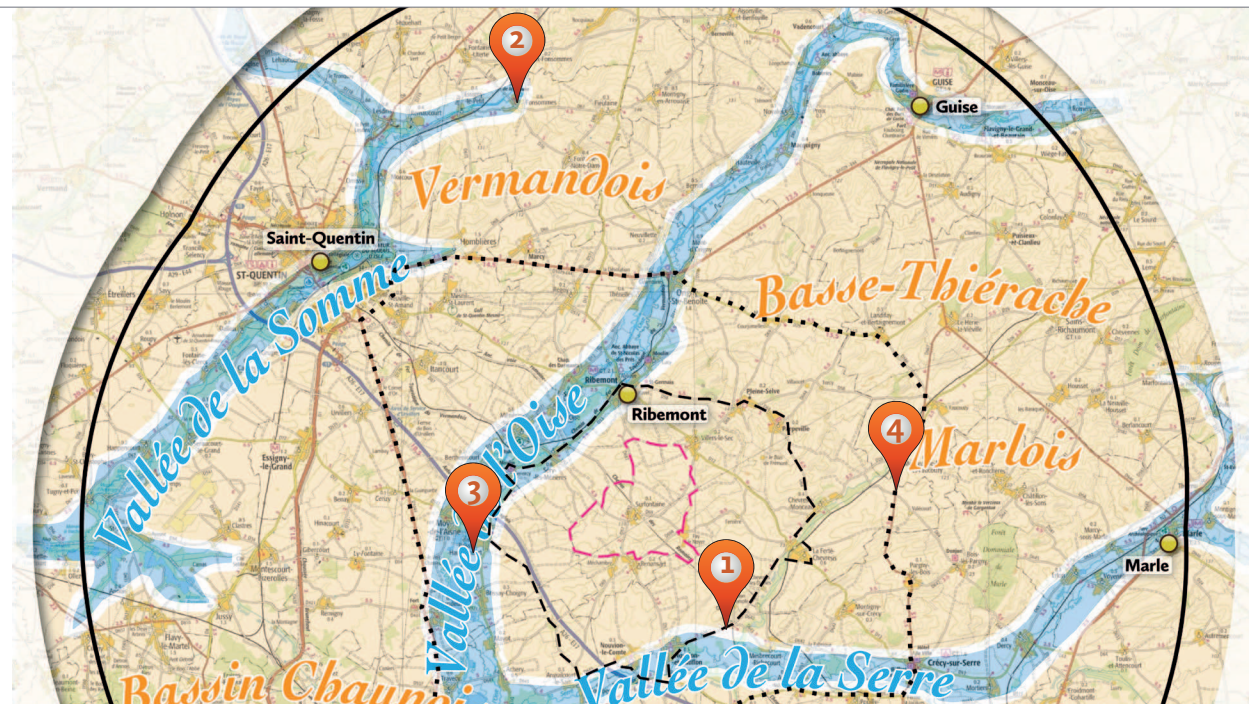
3 - Vallée de l'Oise

C'est la vallée la plus large du territoire d'étude. Elle est peu encaissée mais marque tout de même le paysage par son importante végétation qui marque le fond de vallée.



4 - Vallée du Péron

C'est une petite vallée, affluente de la vallée de la Serre. Cette vallée étroite et peu encaissée, marque toutefois le paysage grâce à son fond de vallée boisé qui trahit la présence de l'eau.



LES PLAINES DE GRANDES CULTURES



5 - Plateau du Marlois

Vaste plateau ondulé, dont l'horizon, à l'ouest, est dessiné par la large vallée de l'Oise, à laquelle succèdent, en fond de tableau, par les collines du Laonnois et les reliefs de la forêt de Saint-Gobain. Par temps clair apparaît la butte de Laon.

6 - Plateau de la basse-Thiérache

Le socle du plateau se relève progressivement et possède un rythme d'ondulation similaire à celui du Marlois. C'est un paysage issu d'une mutation agricole récente où les herbages ont fortement régressé au profit des labours.

7 - Plaine du Laonnois

Vaste plaine régulière s'étendant autour de la ville de Laon qui lui donne son nom. C'est une terre de grandes cultures. Fait surprenant, le Laonnois fut la région la plus viticole du royaume de France au Moyen-Age !

8 - Plateau du Vermandois

Il est organisé historiquement autour de Saint-Quentin. C'est un plateau ondulé, dévolu aux grandes cultures. A l'ouest, il rencontre le cours de la Somme, qui en dessine la limite avec le Santerre.

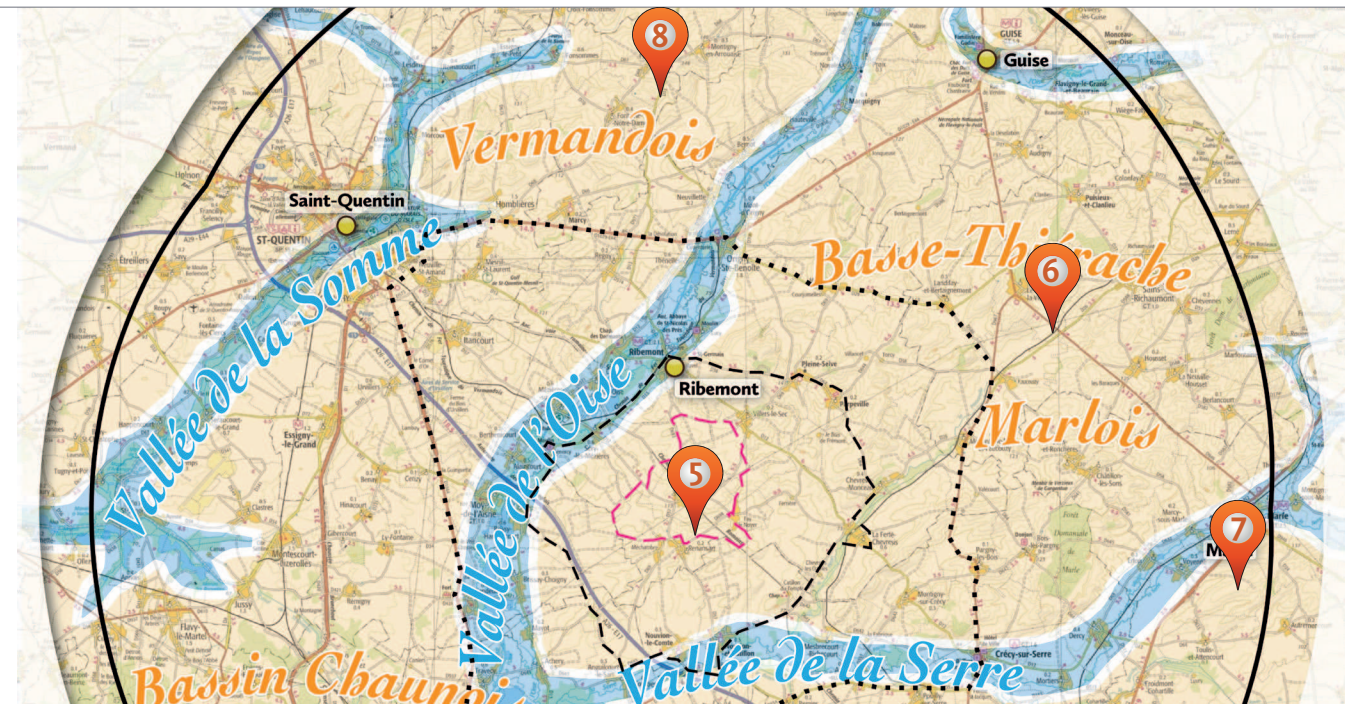
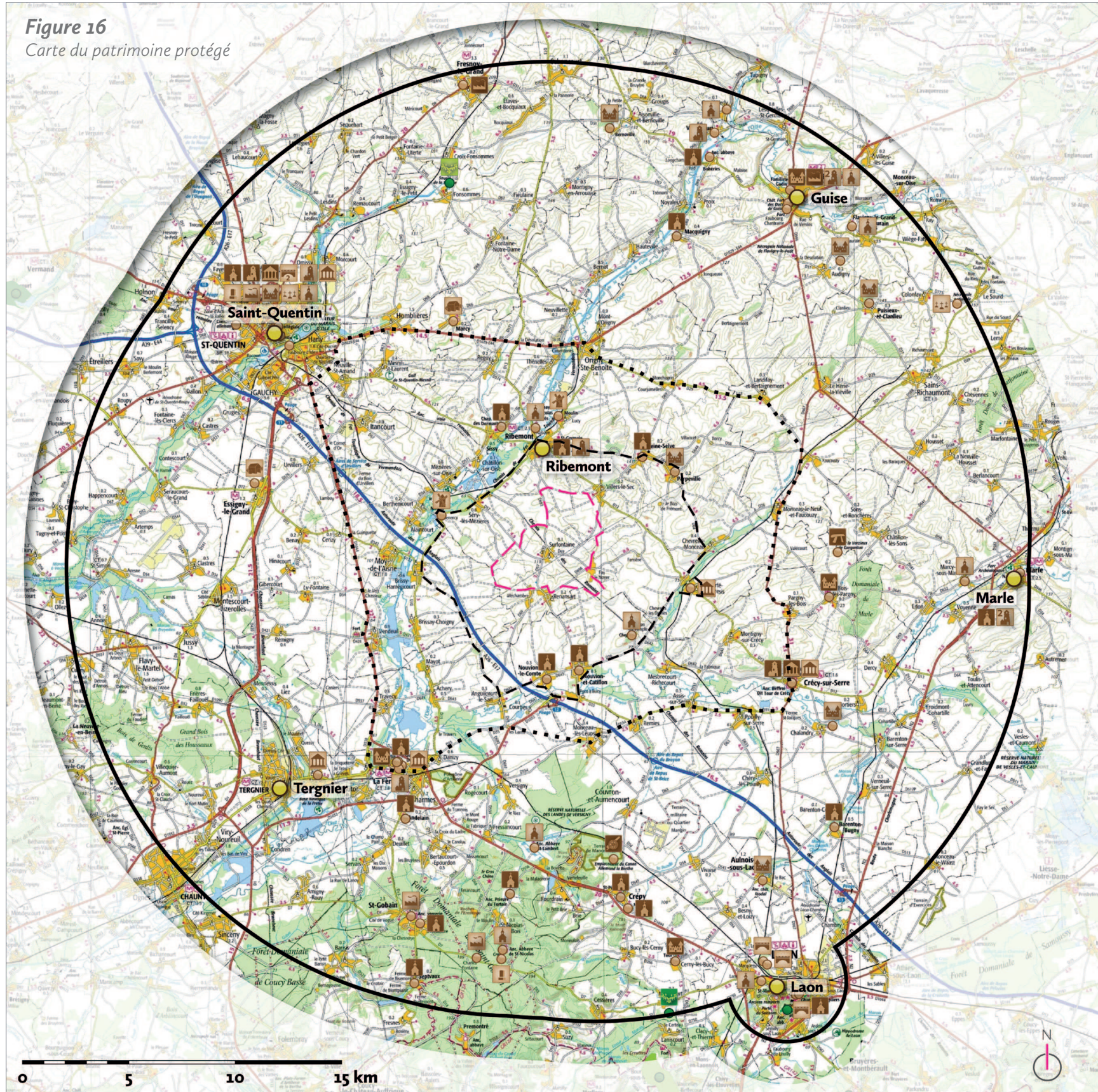


Figure 16
Carte du patrimoine protégé



Site du projet éolien

Périmètre d'étude éloigné (20 km)
 Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
 Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

Villes principales

MONUMENTS HISTORIQUES

classé/inscrit

- Patrimoine religieux
Abbaye, basilique, cathédrale, chapelle, couvent, église, hospice.
- Châteaux et grandes demeures
Château, donjon.
- Patrimoine civil et urbain
Hôtel, immeuble, maison, maison natale d'une personne célèbre.
- Monument public, édifices publics
Beffroi, hôtel de ville, place, quartier militaire, théâtre.
- Patrimoine industriel
Familistère, manufacture, usine, verrerie.
- Construction civile, patrimoine de l'équipement
Atelier ferroviaire, gare, porte de ville, rotonde SNCF.
- Petit patrimoine
Croix, puits.
- Cimetière
Cimetière franco-allemand.
- Patrimoine agricole, artisanal et/ou rural
Ferme, pigeonnier.
- Moulin
Moulin à eau.
- Vestige préhistorique
Menhir.
- Patrimoine militaire
Canon

SITES

- Site paysager, naturel et pittoresque
Amas de roche, source de rivière.

Le territoire d'étude a peu de monuments historique mais plusieurs sont connus nationalement comme la cathédrale de Laon, l'abbaye de Septvaux, la basilique de Saint-Quentin, le familistère de Guise et la manufacture royale de Saint-Gobain.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 16 : carte du patrimoine protégé

(Source : Base Mérimée, Wikipédia)

3.3 - Patrimoine culturel et naturel

Le patrimoine culturel et naturel désigne tout d'abord les monuments et les sites faisant l'objet d'une protection réglementaire. Le tableau de recensement de ce patrimoine protégé se trouve dans les pages suivantes. Il s'agit ici :

- des édifices architecturaux (au sens large) étant inscrits ou classés au titre des monuments historiques,
- des espaces naturels et paysagers étant classés ou inscrits au titre de la protection des sites,
- des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager (ZPPAUP) et des Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) remplacées aujourd'hui par les sites patrimoniaux remarquables.

Toutefois, l'aspect réglementaire ne doit pas occulter les autres éléments qui, de manière intrinsèque, constituent également le patrimoine d'un territoire. Ainsi, un beau village ou un panorama, même s'ils ne disposent pas d'une protection réglementaire, peuvent constituer en eux-mêmes un patrimoine.

Nota : les distances des monuments sont indiquées ci-après depuis le centroïde du site du projet. La liste du patrimoine protégé et sa localisation se trouvent dans les pages suivantes.

Les monuments historiques

Le périmètre d'étude contient un riche patrimoine protégé au titre des monuments historiques, dont il est nécessaire de détailler certains aspects :

- sur les 76 monuments historiques recensés dans le périmètre d'étude éloigné, seuls 9 sont inclus dans le périmètre immédiat. L'église Saint-Pierre et Saint-Paul et la maison natale de Condorcet, tous les deux situés à Ribemont, sont les monuments historiques les plus proches du site (4,8 km).
- sur les 76 monuments historiques recensés dans le

périmètre d'étude, 27 sont des bâtiments religieux (abbayes, basilique, cathédrale, chapelle, églises, hospice). Ce sont principalement les églises des villages. Dans le périmètre d'étude immédiat, cinq monuments historiques religieux sont présents dont quatre églises de village et une chapelle des Templiers à **Nouvion-et-Catillon** (inscrit, à 5,5 km). Les deux grandes villes de **Laon** et **Saint-Quentin** abritent respectivement la cathédrale Notre-Dame (classé, à 23,9 km) et une basilique (classé, à 16,6 km). Enfin, il est important de signaler que l'on trouve des édifices particuliers dans le secteur de la Thiérache. Il s'agit d'églises fortifiées, qui sont classées dans leur grande majorité, et situées au nord-est du projet. Sur ce réseau d'une soixantaine d'églises fortifiées protégées, seules deux sont présentes dans le périmètre d'étude éloigné. Il s'agit de l'église Saint-Martin de **Macquigny** (classé, à 15,7 km) et l'église Saint-Médard de **Flavigny-le-Grand-et-Beaurain** (inscrit, à 20,5 km).

- On recense dix châteaux et un donjon dans le périmètre d'étude éloigné mais un seul se trouve dans le périmètre d'étude immédiat. Il s'agit du château inscrit de **Parpeville** (à 6,7 km).

- Des nombreux moulins à vent et à eau qui étaient présents autour du site du projet, sur le plateau et dans la vallée de l'Oise (cf. carte de Cassini p.40), il ne reste aujourd'hui que deux moulins à eau protégés. Il s'agit du moulin à eau de Sénercy à **Séry-lès-Mézières** (inscrit, à 5,5 km) et du moulin à eau de Lucy à **Ribemont** (inscrit, à 6,2 km).

- Quelques cimetières militaires sont protégés et sont le témoin du passé douloureux de l'Aisne. Il y a par exemple la nécropole nationale de Le Sourd à **Lemé** (inscrit, à 22,1 km) et le cimetière militaire allemand de **Saint-Quentin** (inscrit, à 18,3 km). Un autre témoin de la guerre est la plateforme d'artillerie de **Crépy** (classé, à 14,9 km).

- Un patrimoine industriel assez important est présent. On peut citer par exemple les usines textiles de la Filandière

à **Fresnoy-le-Grand** (classé, à 22,2 km) et l'usine Sidoux à **Saint-Quentin** (inscrit, à 16,9 km). Dans le massif de Saint-Gobain, il y a la manufacture royale de glaces de miroirs (inscrit, à 18,6 km) et la verrerie de Charles-Fontaine (inscrit, à 19,6 km), deux usines situées à **Saint-Gobain**.

- **Laon** est une ville médiévale qui a une histoire très riche et son patrimoine en témoigne. La ville compte 70 monuments historiques à elle seule. Cependant, nous n'avons pas inclus les monuments historiques qui sont en dehors du périmètre d'étude éloigné de 20 km du centre du site. Le diverticule pour Laon a été réalisé seulement pour inclure la cathédrale Notre-Dame de Laon (XXX km du centre du projet) car la visite des tours est possible et offre des vues lointaines sur le paysage alentour. Les remparts ont également été inclus car la vue y est dégagée également. Seuls trois monuments historiques de Laon sont inclus dans le périmètre d'étude éloigné sans le diverticule. Il s'agit de la rotonde SNCF (inscrit, à 21,7 km) et de la halle ferroviaire associée (inscrit, à 22 km) ainsi que de l'hospice départemental de Montreuil (inscrit, à 22,5 km).

Les sites

Il y a un site inscrit et un site classé dans le territoire d'étude. Le plus proche du site est le site inscrit de la source de la Somme à Fonsomme (17,8 du centre du projet). L'autre site est classé. Il est en limite du périmètre d'étude éloigné. Il s'agit d'un amas de roches appelé la Hottée de Gargantua. Il est situé sur la commune de Molinchart, dans le massif Saint-Gobain.

Les ZPPAUP et AVAP

Il n'existe pas de secteurs concernés par une ZPPAUP ou une AVAP dans le périmètre d'étude. Il est tout de même important de signaler que Laon est le plus grand secteur sauvegardé de France. Ce secteur englobe toute la partie haute et ancienne de la ville.